

Formation Aménagement extérieur et confort d'été

Public et prérequis: urbanistes, architectes, techniciens de bureaux d'études VRD, thermiciens...

Connaissance du secteur du bâtiment

Date et durée : 29 et 30 Novembre 2017

Le 29 novembre : 8h30-12h30 et 14h-17h30

Le 30 novembre : 8h30-12h30 et 14h-17h

Lieu : Maison de l'environnement et de l'habitat 29 rue Charlemagne 30 000 Nîmes.

Contexte : Réchauffement climatique, confort d'été, îlots de chaleur.

Objectifs et compétences :

Comprendre et s'approprier les raisons qui conduisent aux surchauffes estivales. Trouver des éléments de réponses afin de limiter les surchauffes aux abords des bâtiments.

Expérimenter à plusieurs la pensée complexe et la hiérarchisation des actions en aménagement.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Formateurs : Christian Charignon, architecte urbaniste, gérant de Tekhnê et Pierre-Yves Maurice paysagiste Dplg Agence Tekhnê : <http://www.tekhne-architectes.com/>

Pédagogie et évaluation : exposés didactiques qui s'appuient sur des exemples et des retours d'expérience, échanges et débat, études de cas et méthodes participatives, quizz.

Emargement par demi-journée

Attestation de formation remise après la formation

Programme :

8h15-12h et 13h30-17h

Jour 1 :

Ouverture de la formation

Séquence 1 : contextualiser

Résultats d'études internationales/nationales/régionales sur la problématique et les défis actuels. Notion de confort d'été bâti/urbain. Macro échelle de l'aménagement et planification (taille, densité, mixité, mobilité,). Les îlots de chaleur.

Séquence 2 : apprendre les fondamentaux d'une conception bioclimatique des espaces extérieurs pour tendre vers des espaces extérieurs confortables en été en milieu méditerranéen : géométrie des voies, du bâti, du vent, du soleil, de l'eau mais également incidence du végétal, des matériaux, des caractéristiques du bâti...

Jour 2 :

Séquence 3 : Exemplifier les bénéfices directs et indirects des aménagements conçus pour améliorer le confort d'été : les quartiers pionniers, approfondissement sur un ou deux exemples.

Séquence 4 : Expérimenter l'aménagement bioclimatique : proposition dessinées en sous-groupe et restitution.

Conclusion



Christian Charignon, architecte, urbaniste, formateur, gérant de l'agence lyonnaise TEKHNE depuis plus de 25 ans et Pierre Yves Maurice, paysagiste viendront nous apporter leurs retours d'expériences et de pratiques piochées dans des climats les plus adéquats. La thématique est d'actualité puisque ce réchauffement climatique nous amène chaque été à constater mais aussi à rechercher les solutions qui nous amèneront à concevoir au mieux nos espaces de vie pour notre confort à tous. Une première formation qui veut mélanger les publics pour recréer les synergies qui doivent sur le terrain rechercher ensemble les solutions d'aménagement.



Tarif et conditions générales de ventes

610 € non soumis à TVA (article 293B) possibilité de financement par les OPCA

Conditions générales de vente

Le paiement du solde sera effectué avant le démarrage de la formation.

A régler par chèque bancaire à l'ordre de e dans l'AU ou par hello asso.

En cas de renoncement ou de réalisation partielle de la prestation imputable au client, à moins de 7 jours francs avant le début de la formation, celui-ci s'engage à verser au prestataire de formation 100% de la somme totale de la prestation au titre de dédommagement.

Les sommes liées au dédommagement, réparation ou dédit sont distinctes de celles correspondantes à la réalisation de la prestation. Ces dépenses resteront à la charge du client qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas d'effectif insuffisant l'organisme de formation pourra ajourner ou reporter la formation après en avoir informé par écrit le client et effectuera un remboursement intégral des frais de formation.